

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERNANTOIS

Réunion ce jour, vendredi 24 juin 2022 à 19h30 à la Mairie sur convocations individuelles adressées le 15 juin 2022.

## ORDRE DU JOUR :

- Réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales
- Révision du classement sonore du réseau routier
- GAEC du Serein
- Comptes rendus de réunions
- Questions et informations diverses

Etaient présents : Monique PYON, Christian PONARD, Jean Michel GABET, Catherine CORNIER, Franck GUILLOT, Manon GODFROY, Hubert MARTIN, Guy SCHENCK

Absents excusés : Gérard GIONO donne pouvoir à Christian PONARD  
Stéphanie BOUSSAUD donne pouvoir à Catherine CORNIER

Secrétaire de séance : Catherine CORNIER

Mme Monique PYON accueille les membres du Conseil et ouvre la séance.

## **- Réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales :**

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Madame le maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage sur les panneaux municipaux de la Commune ;

Acceptée à l'unanimité.

## **- Révision du classement sonore du réseau routier**

La loi 92-1444 du 31 décembre 1992 dite « loi bruit » institue un classement sonore des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic.

Cette loi a pour objectif de réduire les nuisances sonores en fixant des objectifs de qualité pour les voies nouvelles ou pour les voies existantes. Elles visent également à protéger les habitants en définissant des normes d'isolation phonique pour les constructions de bâtiments dans les zones les plus exposées.

Un projet d'arrêté de révision du classement sonore est soumis pour avis aux communes concernées.

La Commune de Vernantois était concernée par l'arrêté préfectoral pris en 2000 et est à ce jour toujours concernée après réexamen du classement sonore du réseau routier.

Les Services de l'Etat soumettent à la Commune, un projet de révision du classement sonore du réseau routier pour les routes écoulant plus de 5 000 véhicules par jour, ce qui est le cas pour la RD 52 sur Vernantois.

D'après les éléments qui nous ont été communiqués par les Services de l'Etat, cette voie serait classée en catégorie 3, ce qui signifie que la largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure est de 100 mètres.

Avis favorable à l'unanimité de l'arrêté de classement

**- GAEC du SEREIN** : Après avoir examiné le dossier de demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un élevage de 220 vaches laitières par le GAEC du SEREIN et plus particulièrement l'épandage de lisier sur les parcelles de MONTAIGU et VERNANTOIS, le Conseil Municipal considère que :

- La vallée de VERNANTOIS subit déjà des nuisances causées par les nitrates issus des exploitations agricoles en amont de la source de la SORNE
- La ferme de « Presle », qui se trouve proche du GAEC, a sa propre source qui alimente les deux maisons d'habitation présente sur la parcelle.

La Vallée de la Sorne est un milieu déjà fragilisé, de ce fait le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à cet enregistrement.

### Comptes-rendus de réunions :

Heute La Roche : Hubert MARTIN

Le programme de travaux suit son cours. Les niveaux des puits de captage sont particulièrement bas, guère supérieurs aux minima opérationnels.

SIVOS : Jean-Michel GABET

Délibération prise sur les modalités de publicités des actes. Le nettoyage des Salles par une entreprise privée est envisagé. Augmentation du tarif de la livraison du repas à la cantine.

### Questions diverses :

Coupure d'électricité : Les personnes sous assistance respiratoire, sous oxygène ont la possibilité de se déclarer en Mairie. Cette déclaration sera transmise à la Préfecture. En cas de coupure longue, ENEDIS pourra tenir compte de ces situations particulières.

Maison NEDE : 4 fissures sont apparues sur le pignon de la maison. Enième relance à l'entreprise pour les travaux. En attente.

Carrefour Rue Lacuzon, Montée Saint-Vernier, Rue du Déroube : les travaux sont terminés, l'enrobée est prévue le lundi 27 juin 2022.

Travaux Liberté-Sorne : Courrier de la Région qui refuse la demande de subvention. Cependant, 3 places seront aménagées dans le virage devant la Mairie pour éviter le stationnement des véhicules sur le trottoir.

Jardin Partagé : Organisation d'un barbecue le samedi 23 juillet à 18h au Jardin derrière la salle des fêtes. Les boissons et la viandes sont offertes par la Commune. Les usagers peuvent apporter une salade ou un dessert. Les inscriptions sont possibles jusqu'au jeudi 20 juillet 2022 (coupon à rapporter en Mairie ou dans la boîte aux lettres).

Séance levée à 21h30

La secrétaire de séance  
Catherine CORNIER

